



« En licence Arts du spectacle, j'ai pu acquérir des bases solides sur l'histoire du théâtre. Ces trois années ont été pour moi une excellente occasion de rencontrer, à l'université mais aussi à l'extérieur, des personnes ayant les mêmes centres d'intérêt et la même passion. »

Laura, étudiante en 3e année de licence Arts du spectacle

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE

Tout au long de la licence, un accompagnement est proposé pour favoriser la réussite des étudiants et les aider à préparer leur insertion professionnelle.

- une semaine d'accueil en 1^{re} année est organisée pour faciliter l'intégration à l'université : présentation de l'université, choix du module de préprofessionnalisation et, le cas échéant, d'un ETC (enseignement transversal à choix), conférences sur les associations, la vie culturelle, la mobilité internationale, l'insertion professionnelle.
- un enseignant référent suit chaque étudiant dès la rentrée et tout au long de la 1^{re} année.
- le module de préprofessionnalisation propose de découvrir des métiers et des secteurs professionnels pour accompagner dès la 1^{re} année la construction des perspectives professionnelles pendant la licence.

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études

Après la deuxième année de licence, en licence professionnelle.

Après la licence, en master.

67% des diplômés de la licence Arts du spectacle poursuivent leurs études dont 79% en master et notamment à l'Université Grenoble Alpes en :

- Master Création artistique,
 - parcours Arts de la scène
 - parcours Études cinématographiques
- Master Arts, lettres et civilisations, parcours Diffusion de la culture
- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- autres Masters en fonction de la mineure et du module de préprofessionnalisation suivis et selon les modalités d'accès des formations

Insertion professionnelle

Les débouchés de cette formation peuvent être d'ordres divers avec une poursuite d'études adaptée : métiers artistiques (comédien, scénographe, metteur en scène, dramaturge, scénariste, réalisateur, costumier...), métiers techniques (régie son, lumière ou plateau, chef opérateur), métiers de l'administration culturelle et de la communication (chargé des relations avec le public, administrateur de compagnie, de salle...) et métiers de l'animation culturelle.

ESPACES ORIENTATION ET INSERTION DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Des espaces de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Domaine universitaire
1^{er} étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
151, rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : 04 57 04 15 00
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence
CIO'SUP
Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 VALENCE
Tél. : 04 26 44 35 00
Ciosup2607@aduda.fr

CONTACTS

Responsables pédagogiques

Directeur des études (mention)

Mathieu FERRAND
Mathieu.Ferrand@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable de la licence à Valence

Robert BONAMY
Robert.Bonamy@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariats pédagogiques

À Grenoble (1^{re} année)

Séverine CROMBEZ
Tél. : + 33 (0)4 76 82 41 98
llasic-licence-as@univ-grenoble-alpes.fr

À Valence

Véronique SALOMEZ
Tél. : + 33 (0)4 75 78 10 21
Veronique.Salomez@univ-grenoble-alpes.fr

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes

Site de Grenoble
Domaine universitaire
Bâtiment Stendhal
1180 avenue centrale
38400 Saint-Martin-d'Hères

Site de Valence
Site Latour Maubourg
Bâtiment Marguerite Soubeyran
87 avenue de Romains
26000 Valence

EN BREF

Domaine :

Arts, Lettres, Langues

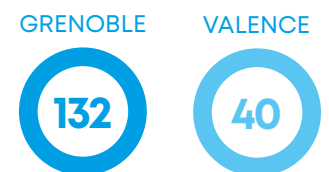
Composante de rattachement :
UFR LLASIC (langage, lettres et arts du spectacle, information communication)

Durée des études : 3 ans

Nombre de crédits : 180 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'inscrits en 1^{re} année en 2020/2021 :



UGA
Université Grenoble Alpes

GRENOBLE ET VALENCE

LICENCE

ARTS DU SPECTACLE



QU'EST-CE QUE LES ARTS DU SPECTACLE

Vous êtes intéressé-e par les arts du spectacle ? Découvrez la licence dans toutes ses dimensions, à l'Université Grenoble Alpes

La formation en arts du spectacle à l'université est articulée autour de quatre axes :

- l'histoire du théâtre (textes et spectacles) et du cinéma
- l'analyse scénique et filmique (histoire de l'espace scénique, scénographie, analyse de spectacles, esthétique du cinéma, analyse de films)
- la pratique artistique (ateliers corps et voix, théâtre d'objets, atelier caméra, atelier montage, écriture dramatique et écriture de scénario, régie, atelier de mise en scène et de réalisation)
- la connaissance des institutions et des politiques culturelles

La licence Arts du spectacle permet d'acquérir une formation généraliste, offrant une culture approfondie portant sur le théâtre et le cinéma.

ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans ; elle est composée de 6 semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS), soit 30 crédits par semestre.

PLUSIEURS PARCOURS

La mention Arts du spectacle se décline en deux parcours :

- Arts du spectacle (Grenoble)
- Arts du spectacle - Lettres modernes (Valence)

Il existe également un parcours aménagé qui s'adresse aux élèves du Conservatoire, inscrits au cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).

Ce parcours permet aux étudiants du Conservatoire de valider une partie des crédits de la licence parcours Arts du spectacle grâce aux enseignements dispensés dans le cadre du CEPI. Il faut avoir réussi le concours d'entrée au conservatoire pour bénéficier de ce dispositif.

SPÉCIALISATION PROGRESSIVE ET PLURIDISCIPLINARITÉ

En licence, les parcours de formation sont organisés de façon à permettre à l'étudiant de choisir progressivement son orientation.

Licence mono-disciplinaire ou licence majeure-mineure

En licence deux modalités de parcours sont possibles :

- le parcours mono-disciplinaire dédié à une seule discipline,
- le parcours bi-disciplinaire, dit majeure-mineure, qui permet d'associer à une discipline du diplôme (majeure) une autre discipline (mineure). Il conduit à l'obtention de la licence dans la discipline majeure et garantit, en cas d'obtention du diplôme, la poursuite d'études dans les masters de la discipline majeure, ainsi que dans certains parcours de master de la discipline mineure. Les choix de poursuite d'études sont ainsi plus variés et les passerelles entre mentions sont facilitées.

En licence Arts du spectacle à Grenoble, **une mineure possible** :

- Information-communication

En licence Arts du spectacle - Lettres modernes à Valence, **une mineure obligatoire** :

- Lettres modernes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

UGA
Université Grenoble Alpes

UGA
Université Grenoble Alpes



OFFRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Des modules de préprofessionnalisation intégrés à tous les cursus de licence permettent aux étudiants de découvrir les secteurs professionnels associés aux disciplines, à travers un choix de 2 ou 3 enseignements proposés dans une famille de métiers et de préciser ainsi leur projet d'études tout en acquérant des compétences professionnelles dans le domaine choisi. Un stage peut être réalisé, à l'initiative de l'étudiant, pour compléter la connaissance d'un secteur professionnel.

Les modules de préprofessionnalisation possibles à Grenoble :

- Métiers des bibliothèques et de l'édition
- Métiers de l'enseignement et de la formation
- Métiers du patrimoine, de la culture et de la création
- Métiers des humanités numériques
- Métiers du langage et de la communication

Les modules de préprofessionnalisation à Valence sont ouverts sur les métiers de l'enseignement, de la formation, du patrimoine et de la culture.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

LICENCE MONO-DISCIPLINAIRE		LICENCE MAJEURE-MINEURE	
Enseignements fondamentaux = 18 crédits 18 crédits dans la discipline		Enseignements fondamentaux = 18 crédits 12 crédits dans la discipline majeure 6 crédits dans la discipline mineure	
Langue vivante étrangère = 3 crédits		Langue vivante étrangère = 3 crédits	
Offre de formation complémentaire = 9 crédits Deux configurations possibles selon le projet de l'étudiant		Offre de formation complémentaire = 9 crédits Deux configurations possibles selon le projet de l'étudiant	
Module de pré-professionnalisation = 9 crédits (3X3)	Module de pré-professionnalisation = 6 crédits (2X3) Enseignement transversal à choix (ETC) = 3 crédits	Module de pré-professionnalisation = 9 crédits (3X3)	Module de pré-professionnalisation = 6 crédits (2X3) Enseignement transversal à choix (ETC) = 3 crédits

TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Tout au long du cursus universitaire, deux types d'enseignements permettent l'acquisition des connaissances

• Les cours magistraux (CM)

Les CM, en amphithéâtre peuvent accueillir jusqu'à 100 étudiants. Sont abordés, dans ces cours, les enseignements théoriques qu'il est impératif de compléter par la lecture des bibliographies recommandées pour chaque matière. La prise de notes est essentielle pour la compréhension et l'intégration des connaissances abordées.

La présence aux cours magistraux est obligatoire, bien que l'assiduité ne soit pas vérifiée. En effet, elle permet aux étudiants d'entendre le cours (mémoire auditive), de prendre l'habitude de suivre un discours ordonné et logique, de se familiariser avec une argumentation, un langage, des notions qu'ils doivent connaître et être capables de maîtriser.

• Les travaux dirigés (TD)

Ils permettent un travail plus individualisé en petits groupes de 40 étudiants maximum. Ils portent sur l'application et le suivi des apprentissages disciplinaires.

Sur une vingtaine d'heures de cours par semaine environ, la majorité des cours est assurée sous forme de TD.

À SAVOIR

STAGES

La validation d'un stage est une exigence pour obtenir le diplôme de licence.

Ce stage peut être validé dans le cadre du cursus, en tant qu'option libre transversale par exemple.

Il peut prendre des formes très diverses : stage dans un milieu professionnel, initiative et engagement étudiant, tutorat, emploi salarié...

INTERNATIONAL

Il est possible de suivre une partie du cursus à l'étranger dès la 2e année (échanges ERASMUS ou partenariats avec des universités).

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Les attentes en matière de travail universitaire sont du même ordre que celles exigées dans l'enseignement secondaire. En effet, l'étudiant doit à la fois acquérir, par un apprentissage régulier de ses cours, des connaissances et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de travaux dirigés.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours et en travaux dirigés soit complétée par un important travail personnel :

- l'étudiant prend des notes et résume les contenus des enseignements et des textes recommandés.
- il doit se documenter par lui-même, apprendre et comprendre pour restituer des informations pertinentes.
- l'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques, (emplois du temps, supports de cours etc.) sont diffusées à partir de l'intranet étudiant LEO.

ÉVALUATION :

ÉVALUATION CONTINUE ET EXAMEN TERMINAL

Deux formes d'évaluation coexistent :

- L'évaluation continue a lieu pendant le semestre. Elle prend généralement la forme de devoirs à rendre, de travaux en classe et d'exposés.
- L'examen terminal se déroule à la fin de chaque semestre.

Exemples d'exercices demandés : analyses dramaturgiques, analyses filmiques, dossiers/exposés individuels ou en groupes, etc.

Une session de seconde chance a lieu en juin pour les étudiants n'ayant pas validé le semestre.

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue aux UE est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.